

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort



Requérants d'asile bloqués dans les Balkans

La Croatie refoule violemment des milliers de migrants

Appel urgent, page 2

Conditions de détention inhumaines pour des mineurs

Les Philippines foulent aux pieds les droits des enfants

Appel urgent, page 3



Suivi de nos actions

page 4 à 7

Le dernier vœu ne fane pas ...

page 8

*Car toute la Loi se résume dans cette seule parole:
« Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »*

Ga 5 : 14 – NFC

●●● Info à nos lectrices et lecteurs ●●●

L'« Agir avec l'ACAT » continue à vous présenter deux cas d'appels urgents. De plus, de manière alternée, vous trouverez le suivi des cas précédents et des informations du Secrétariat, qui paraissent jusqu'ici dans l'« acatnews ».

CROATIE

Requérants d'asile bloqués dans les Balkans

Tandis que les migrants n'ont cessé de chercher de nouvelles routes dans les Balkans en direction de l'Europe, les frontières des divers pays se ferment et la violence s'accroît. En particulier en Croatie, qui refoule les migrants à tour de bras vers la Bosnie-Herzégovine et la Serbie.



Des milliers de réfugiés bloqués dans des campements inhumains en Bosnie-Herzégovine

Dans le canton d'Una-Sana, limitrophe de la Croatie, des milliers de migrants s'abritent dans des usines, des gares abandonnées ou encore dans les bois. À Bihać, une usine de réfrigérateurs, désormais « sertie » de containers, accueille 2000 migrants, dont 400 mineurs non-accompagnés. Ailleurs, c'est à même le sol, sur des cartons, qu'on dort et qu'on cuisine dans des tentes, des bâtiments désaffectés ou des décharges. En haillons, les migrants ont froid, ne possèdent pas de savon, rien pour se sustenter, se soigner, pas de médicaments, plus de sacs qui leur ont été dérobés. Certains cantonnements isolés n'ont ni eau, ni électricité et surtout pas de dispensaires. Si le camp de l'horreur à Vutciak a été fermé (800 réfugiés dans des conditions inhumaines), de nouveaux bivouacs, à Lipa, à Mira, ne valent guère mieux. Et le Covid-19 déclenche une hostilité grandissante de la population - habituellement hospitalière - envers les étrangers bloqués par la fermeture des frontières.

Politique d'expulsion de la Croatie

Ces migrants cherchent une vie meilleure en Europe. C'est sans compter sur la Croatie qui désire ardemment intégrer l'espace Schengen. Elle surveille donc jalousement sa frontière externe. Ses forces de l'ordre suréquipées (grâce à l'aide financière de l'UE), refoulent violemment les migrants vers la Bosnie-Herzégovine où les quelque 5000 places financées par l'UE - et gérées

par l'OIM - ne suffisent pas pour l'hébergement des 12000 migrants en fuite sur des chemins minés. La Bosnie-Herzégovine est ainsi devenue une impasse pour les exilés.

« The game »

Pour les migrants, « the game », « le jeu », sera de passer la frontière, sans rencontrer les policiers croates cagoulés de noir. Ces derniers brûlent et détruisent tout effet personnel (téléphones, nourriture), avant de braquer leurs armes sur ceux qui aspirent « à changer de destinée ». Vêtements et chaussures confisqués, les migrants sont lâchés de nuit en rase campagne, parfois vers des zones dangereuses - abords de rivières, collines escarpées, ou terrains minés. Une seule issue : plonger nus dans des cours d'eau glacés, qu'ils sachent nager ou pas. Arrivés sur l'autre rive, ils dorment pelotonnés sur des matelas crasseux ou sur le carrelage des toilettes de mosquées.

Violation du droit international

En refoulant ainsi les réfugiés vers la Bosnie-Herzégovine ou la Serbie, et souvent de manière violente, la Croatie viole ouvertement ses obligations en droit européen et international, notamment envers les réfugiés, et en particulier le principe de non-refoulement.

Sources: ACAT-Belgique / Human Rights Watch/ Amnesty International / Le Monde / la Cimade



Dans la lettre d'intervention, les autorités croates sont rappelées à leur devoir de respecter le droit des personnes migrantes au regard des traités liant la Croatie, notamment le Convention de l'ONU contre la torture (CAT), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Convention relative aux réfugiés, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), ainsi qu'au regard des diverses dispositions sur l'asile de l'Union européenne, dont la Croatie est membre. Les autorités croates sont en particulier appelées à respecter le principe de non-refoulement contenu dans la CAT et la Convention relative aux réfugiés. Il est demandé à la Croatie de faire respecter ces dispositions par ses forces armées et de police, spécifiquement envers les migrants.

Lettre au Président de la République de Croatie

Mr. Zoran Milanović
President of the Republic of Croatia
Office of the President
Pantovčak 241
10 000 Zagreb
Croatia

Port : Fr. 1.50 (Courrier A)

E-Mail : ured@predsjednik.hr
predstojnik@predsjednik.hr
kabinet.vanjska_politika@predsjednik.hr

Copie à la Présidence de la Commission européenne

Mme Ursula von der Leyen
Présidente de la Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Bruxelles
Belgique

Port : Fr. 1.50 (Courrier A)

E-Mail : ec-president-vdl@ec.europa.eu

Délai d'envoi : 15 juillet 2020

Merci beaucoup !

Conditions de détention inhumaines pour des mineurs

À cause de l'évolution du Coronavirus aux Philippines, un grand nombre d'enfants et de jeunes détenus risquent de devenir des victimes du virus. À côté de cette situation sanitaire critique, des violences de la part du personnel des prisons et entre détenus est aussi à déplorer.



Dans les prisons, une situation aggravée par le Coronavirus

Dans les institutions de détention étatiques des Philippines, les enfants peuvent facilement être infectés par le Coronavirus. La majorité de ces prisons ne respectent pas les directives en matière de préparation des repas, d'habillement et d'installations sanitaires. La plupart ne possèdent pas de lits et les enfants doivent dormir à même le sol. Les enfants sont les plus vulnérables car ils sont affaiblis par la malnutrition, deviennent asthmatiques, souffrent de tuberculose et subissent des abus corporels ou sexuels. Ils n'ont ni formation, ni lumière naturelle ou air frais, ni repas convenables, pas d'aide médicale ou juridique, pas d'amusement ou de visites, ils ne peuvent se promener et ne disposent pas de douches ni de toilettes. Beaucoup d'entre eux sont emprisonnés sans que leur famille le sache. Les prisons sont en majorité en sous-effectif de personnel, ne disposent d'aucun médecin ou d'installation médicale pour pouvoir faire face à un déclenchement du virus. Le Coronavirus menace ces enfants d'une mort douloureuse et désespérée.

Système pénal lacunaire et arbitraire

Le système de poursuite pénale aux Philippines est très faible, arbitraire et en général beaucoup d'abus sont commis par les autorités. Des milliers d'enfants sont incarcérés sans preuves et sans accusations formelles. Beaucoup sont mis en prison pour de petits délits. Selon le droit philip-

pin, les enfants de moins de 15 ans ne peuvent être emprisonnés que pour des crimes graves. Malgré cela, trop d'enfants en dessous de 15 ans sont détenus dans des prisons surpeuplées, dont les standards de qualité laissent souvent à désirer.

Aide et exigences de deux ONG

Le père irlandais Shay Cullen, de l'organisation PREDA (People's Recovery, Empowerment and Development Assistance Foundation) aux Philippines, avec le soutien de l'association Tatort (Allemagne), s'engage depuis de nombreuses années pour la libération de mineurs détenus dans des centres de détention ou pris dans l'engrenage de la prostitution infantile. PREDA demande en particulier la libération des enfants incarcérés dans les centres appelés *Bahay Pag-Asa* (« Maison de l'espoir »). À Zamabales, au nord de Manille, dans les habitations de PREDA, ces enfants pourraient participer aux projets de réhabilitation, menés par les travailleurs sociaux et les psychologues de l'ONG, mais les autorités pénitentiaires refusent de les libérer.

Sources: ACAT-Allemagne / ACAT-France / www.preda.org / www.tatort-verein.org



Dans la lettre d'intervention, nous demandons la libération des mineurs de moins de 15 ans détenus aux Philippines, et en particulier dans les centres *Bahay Pag-Asa*. Nous demandons également aux responsables de fermer ces institutions et de construire à leur place de vrais centres de développement pour enfants, où ces derniers seront protégés de tous mauvais traitements. Nous rappelons aux autorités que les Philippines sont Partie à la Convention de l'ONU contre la torture (CAT), au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ainsi qu'à la Convention relative aux droits de l'Enfant. Ces traités contiennent des dispositions fondamentales protégeant les individus contre la torture et autres mauvais traitements ainsi que des dispositions spécifiques à la protection des enfants, que les Philippines sont tenues de respecter.

Lettre au Président de la Commission des droits de l'homme de la République des Philippines

Mr. José Luis Martín C. Gascon
President of the Commission
on Human Rights
SAAC Building, UP Complex
Commonwealth Avenue
Diliman
Quezon City, 1101 - Philippines

Port : Fr. 2.00 (Courrier A)

E-Mail : chrsrc@yahoo.com
chairgascon.chr@gmail.com
chad.pasco.chr@gmail.com

Copie à l'ambassade des Philippines

Ambassade de la République
des Philippines
Kirchenfeldstrasse 73-75
3005 Berne

Port : Fr. 1.00 (Courrier A)
Fr. 0.85 (Courrier B)

Fax : 031 352 26 02

E-Mail : info@philembassyberne.ch
berne.pe@dfa.gov.ph

Délai d'envoi : 15 juillet 2020

Merci beaucoup !

Bonnes nouvelles

Iran



Ramiel Bet-Tamraz, chrétien assyrien, fils du pasteur Victor Bet-Tamraz, a été libéré de prison le 26 février 2020. Ramiel purgeait une peine de quatre mois pour sa participation à des services religieux à domicile. Il avait déjà effectué un mois de sa peine, puis en janvier 2020, il a dû retourner en prison pour les trois mois restants. Ramiel Bet-Tamraz a été libéré plus tôt que prévu, certainement en lien avec les célébrations du nouvel an perse. En juillet 2017 et janvier 2018, le pasteur Victor Bet-Tamraz et son épouse avaient écopé de dix ans d'emprisonnement chacun, tandis que leur fils Ramiel avait été condamné à quatre mois de prison en juillet 2018, à cause de leur foi chrétienne. Tous trois avaient fait appel de ces jugements.

Source : articleeigtheen.com

FU 2019-05 / AU 2018-09

Chine



Guligeina Tashimaimaiti a été libérée d'un « centre de transformation par l'éducation » en Chine. Suite à sa libération au début mai 2020, elle a pu parler à sa famille par un appel-vidéo, le premier contact qu'elle a eu avec ses proches depuis 2017. Selon sa famille, Guligeina Tashimaimaiti semblait en forme et enseigne actuellement l'anglais au Xinjiang. Elle avait disparu à la fin 2017 quand elle était rentrée de Malaisie dans sa ville natale de Yili, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang en Chine.

Source : Amnesty International

AU 2019-11

Vietnam



C'est en femme libre que **Tran Thi Nga** a atterri vendredi 10 janvier 2020 à l'aéroport d'Atlanta, aux États-Unis, accompagnée de ses deux jeunes fils et de son compagnon. L'éminente défenseure des droits humains purgeait une peine de neuf ans pour « propagande contre l'État » au Vietnam. Cette libération anticipée marque la fin de son calvaire en prison, lors duquel elle a subi des mauvais traitements, des transferts arbitraires et des dénis de soins. Tran Thi Nga est la lauréate 2019 du prix Engel du Tertre des droits humains de la fondation ACAT, qui lui a été remis *in absentia* le 1^{er} février 2020 à Paris.

Source : ACAT-France

NdV 2019 / FU 2019-05 / AU 2018-09





Iran



Narges Mohammadi et Atena Daemi ont pris part, en décembre 2019, à un « sit-in » pacifique dans la prison d'Evin à Téhéran où elles sont détenues. Pour avoir osé organiser cette protestation, les deux femmes ont été durement maltraitées, sans recevoir de traitement médical par la suite. Atena Daemi est en prison depuis octobre 2014. En mars 2015, elle a été condamnée à 14 ans de prison à cause de son engagement en faveur des droits humains en Iran. Sa peine a été réduite ensuite à 7 ans de prison. Narges Mohammadi était la directrice du « Centre de défense des droits humains » et engagée dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort. Elle a été condamnée le 18 mai 2016 par le Tribunal des gardiens de la révolution à 16 ans de prison. Suite à son « sit-in » à la prison d'Evin, elle a été transférée dans la prison de Zanjan, à 300 km de Téhéran.

Source : ACAT-Allemagne

FU 2018-05 / SECR 2018-04 / FU 2017-01 / SOS 2015-07

Mauvaises nouvelles

Chine



Gao Zhisheng, un des avocats les plus célèbres de Chine a dernièrement eu 55 ans. Mais personne ne sait où il se trouve. Il n'était pas en compagnie de sa femme et de ses enfants, qui n'ont plus eu de nouvelles de lui depuis le 13 août 2017, jour de sa « disparition ». Leurs requêtes répétées aux autorités n'ont donné que des informations contradictoires ou simplement aucune réponse. Il est fort à craindre que Gao Zhisheng soit soumis à la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. En 12 ans, c'est déjà la 8^e fois que Gao Zhisheng a été soumis à une disparition forcée.

Sources : Union of Catholic Asian News (ucanews) / Christian Solidarity Worldwide (CSW) / Falun Gong Suisse

NdV 2013-05 / Email 2007-10

Égypte



Le 27 février 2020, la Cour criminelle du Caire a rejeté le recours de **Ramy Kamel** et a renouvelé sa détention. Cet activiste et défenseur des droits humains a été arrêté le 23 novembre 2019 au matin par sept policiers en civil. Ramy Kamel est un défenseur copte connu pour dénoncer les discriminations et les violences que subissent les membres de la communauté copte en Égypte. L'ACAT-Allemagne est intervenue auprès du ministère allemand des affaires étrangères et l'ambassade d'Allemagne en Égypte. Les autorités allemandes disent suivre l'affaire.

Sources : Frontlinedefenders.org / ACAT-France / ACAT-Allemagne

AU 2020-01

Restons vigilants

Argentine/Bolivie



Grâce à l'intervention de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), **Facundo Molares** n'est plus détenu à l'isolement dans la prison de haute sécurité de Chonchocoro à La Paz en Bolivie et les examens médicaux ont pu débuter, mais se sont arrêtés à cause du Covid-19. Il y a quelques semaines, une organisation vénézuélienne a présenté une pétition orale pour la libération de Facundo et d'autres prisonniers en Bolivie, au sein du 43^e Conseil des droits de l'homme des Nations unies, tenu avant la pandémie. Cependant la situation reste très critique à cause du Coronavirus : Facundo est toujours malade, sans traitement et, à cause du Corona, il n'a pas de contacts avec sa famille, ni avec son avocat, bloqué à 700 km de La Paz. Le photojournaliste argentin de 44 ans avait été amené inconscient le 11 novembre 2019 dans l'hôpital bolivien de Montero. La police l'a ensuite arrêté et maintenu en détention, le soupçonnant - sans aucune preuve - d'avoir tué deux personnes en Bolivie et parce qu'il avait appartenu au groupe rebelle FARC (Colombie), alors que Facundo avait été démobilisé.

Source : famille de Facundo Molares via l'ACAT-Espagne/Catalogne

AU 2020-02

Pakistan



Dans le procès en appel de **Shagufta Kausar et son mari Shafqat Masih (Emmanuel)**, le verdict de la Haute Cour de Lahore devait être rendu le 8 avril 2020. Cette audience a été annulée à cause de la crise du Covid-19. Aucune nouvelle date n'a été fixée. Ces époux chrétiens ont été condamnés à mort en avril 2014 par un tribunal pakistanais pour propagation de soit-disant blasphèmes.

Source : www.churchinchains.ie

AU 2019-11



Émirats arabes unis



Le 20 mars 2020 a marqué la 3^e année de détention arbitraire d'**Ahmed Mansoor** dans la prison d'Al-Sadr aux Émirats arabes unis (EAU). Cet activiste et défenseur des droits humains de renom - lauréat du « Martin Ennals Award » - avait été arrêté par les forces de sécurité le 20 mars 2017 et placé en détention à l'isolement et dans des conditions très dures, encore renforcées par les mesures anti-Covid. La dernière visite de sa famille date de janvier 2020, et le dernier appel téléphonique de ses proches d'avril 2020. Malgré des pressions constantes et des intimidations des autorités, Ahmed Mansoor a refusé d'être réduit au silence et a continué à mettre en lumière la situation des droits humains aux EAU et à parler en faveur des victimes. Le 29 mai 2018, Ahmed Mansoor a été condamné à dix ans d'emprisonnement et à une amende d'un million de Dirhams notamment pour « publication de fausses informations dans le but de nuire à la réputation des Émirats arabes unis à l'étranger ». Le 31 décembre 2018, sa peine fut confirmée par la chambre de Sécurité d'État de la Cour suprême fédérale.

Sources : www.ic4jhr.org / www.gc4hr.org

AU 2020-03 / FU 2020-01 / SECR 16.10.19 / AU 2019-05



Arabie saoudite



Depuis l'été 2019, le procès de **Salman Al-Awdah** continue de se tenir au secret avec des ajournements et des avancements d'audiences à répétition entraînant confusion, craintes et stress pour Al-Awdah et sa famille : les audiences se déroulent au secret sans la présence d'observateurs ou de journalistes, il n'y a aucune transparence sur les prochaines audiences à venir, et un verdict où la peine de mort pourrait être prononcée est redouté à chaque instant. La dernière audience s'est déroulée le 31 décembre 2019 sans qu'aucune nouvelle session ou date de verdict n'ait été annoncée. Depuis l'arrestation de Salman Al-Awdah en septembre 2017, le procureur saoudien continue de requérir la peine de mort à son encontre. Al-Awdah fait face à 37 chefs d'accusation sans qu'aucun n'ait été rendu public. Il fut détenu en isolement durant les cinq premiers mois, enchaîné et menotté dans sa cellule, privé de sommeil, sans soutien médical et interrogé de jour comme de nuit. Du fait de ces conditions de détention extrêmes, il a dû être hospitalisé en janvier 2018. Depuis son retour en cellule, il continue d'être détenu en isolement.

Source : ACAT-France

FU 2019-09 / NdV 2019

Espagne/Catalogne



La Cour constitutionnelle espagnole a accepté d'examiner la question prioritaire de la constitutionnalité de l'infraction pénale de « sédition », à la suite de la très lourde sentence d'emprisonnement prononcée par le Tribunal suprême, le 14 octobre 2019, à l'encontre de **neuf leaders indépendantistes catalans** pour « sédition » et « détournements de fonds ». La FIACAT a lancé un appel aux autorités espagnoles rappelant que les condamnés ont déjà subi presque deux ans de détention préventive avant leur condamnation d'octobre dernier et purgé désormais plus de sept mois d'emprisonnement ferme. La FIACAT attend de la Cour constitutionnelle qu'elle décide dans les meilleurs délais que le chef d'accusation de « sédition » ne s'applique pas à ces leaders catalans, car ils ont exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association.

Sources : ACAT-Espagne-Catalogne / FIACAT

FU 2020-01 / FU 2019-05 / AU 2018-05

Explication des abréviations

AU : Appel urgent

FB : Facebook

FU : Follow-up

NdV : Nuit des veilleurs

PET : Pétition

REP AUT : Réponse des autorités

SECR : Intervention du Secrétariat

SOS : Ancien appel SOS Peine de mort

Le dernier voeu ne fane pas. Il fait la différence.

En tant que proches et amis ayant perdu une personne aimée, vous aimeriez, à côté des fleurs et des couronnes offertes, faire un geste qui ait un impact ?

Toute personne qui, en signe de sympathie, demande un don pour l'ACAT-Suisse dans les annonces funéraires, soutient les personnes qui sont touchées ou menacées par la torture ou la peine de mort.

En tant que membre actif de l'ACAT, faites passer ce message : les proches, amis et connaissances qui ont perdu un être cher peuvent faire du bien durablement en exprimant leurs condoléances. À cet effet, il suffit d'insérer l'indication suivante sur le faire-part funéraire : au lieu d'offrir des fleurs et des couronnes, on peut souligner le travail caritatif de l'ACAT-Suisse. Pour un monde sans torture ni peine de mort.

Comme vous le savez très bien en tant que membre : l'ACAT s'engage fermement à ce que les États et leurs

représentants garantissent et protègent le droit à l'intégrité physique et mentale de toute personne. La dignité humaine doit être respectée sans condition. C'est une évidence qui est, malheureusement, encore loin d'être évidente. Une réalité qu'il convient de rappeler encore et encore. L'oubli n'est pas une excuse ! Depuis quarante ans, l'ACAT-Suisse s'engage pour ces droits humains avec des interventions et des actions. L'ACAT est soutenue par vous, chers membres, mais aussi par des donateurs privés et des institutions.

Il serait bon que davantage de personnes encore participent et s'impliquent dans cette action. Parce que la torture et la peine de mort sont inacceptables. Grâce à la tolérance et à la solidarité, nous deviendrons plus forts et nous trouverons une meilleure audience pour contrecarrer la souffrance inutile.

C'est ainsi que vous et d'autres donnez l'exemple : dans la notice nécrologique et/ou dans les faire-part funéraires, vous demandez qu'au lieu d'envoyer des fleurs et des couronnes, un don en argent soit versé sur le compte de l'ACAT-Suisse – en indiquant le nom de la personne décédée. **L'ACAT recommande cette formulation :** « Au lieu d'envoyer des fleurs et des couronnes, faites svp un don à l'ACAT-Suisse, 3001 Berne ; IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7, mention ... ». (Complétez avec le nom de la personne décédée).

Ne manquez pas d'informer l'ACAT-Suisse de votre appel aux dons par e-mail (info@acat.ch) ou par téléphone au +41 (0)31 312 20 44. Vous recevrez une liste des donateurs et des informations sur le montant total des dons. Nous adresserons également une lettre de remerciements et une attestation de dons à des fins fiscales à tous les donateurs.

IMAGE : ACAT-Suisse



IMPRESSUM

Éditions ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Speichergasse 29 • Case postale • CH-3001 Berne

Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch

IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

Rédaction Dominique Joris (d.joris@acat.ch), Ruth Blum (page 8, r.blum@acat.ch)

Impression Funke Lettershop AG, Zollikofen

Prochaine édition mi-sept. 2020



**Votre don en
bonnes mains.**